

---

**Nombre de membres**

**Séance du 12 octobre 2023 à 11h00**

**en exercice:** 6

L'an deux mille vingt-trois et le douze octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 05 octobre 2023, s'est réunie sous la présidence de Madame Carole LASTELLA, le Maire.

**Présents :** 5

**Sont présents:** Carole LASTELLA, Sébastien BERGER, André RENAULT, Jean TIRELLI, Viviane ROUSSEAU

**Votants:** 6

**Représentés:** Emmanuelle DELESTANG par Sébastien BERGER

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Sébastien BERGER

---

**Objet: Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 septembre 2023 - DE 2023 044**

Madame le Maire propose au vote l'approbation du procès-verbal du 05 septembre 2023 et demande s'il y a des remarques.

Le procès-verbal du 05 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

**Objet: Financement et portage du site Natura 2000 des Vallées de la Beaume et de la Drobie - DE 2023 045**

En 2022, suite à la loi 3DS, la région reprend la gestion des sites Natura 2000 en lieu et place de l'État.

En 2023 la Région définit une nouvelle organisation pour la gestion des sites Natura 2000.

Par délibération la région prévoit que pour le territoire Beaume Drobie la nouvelle structure porteuse du site Natura 2000 « Les vallées de la Beaume et de la Drobie » serait le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche en lieu et place de la Communauté de communes du Pays Beaume Drobie, sauf dans le cas d'une dérogation de la politique régionale mais sans financement régional.

La Communauté propose de maintenir le service en son sein. Le financement nécessaire pour pallier au financement régional serait de 1500 € minimum par commune par an sur 3 ans, 2024,2025 et 2026.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 la Communauté est la structure animatrice du site Natura 2000 et l'Espace Naturel Sensible "Les Vallées de la Beaume et de la Drobie". Le portage de ces deux politiques a permis de créer un service biodiversité qui mène une action locale pour une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines.

L'objectif de la démarche est une gestion équilibrée et durable des espaces tenant compte des préoccupations économiques et sociales.

Compte tenu de l'enjeu que représente la question de la protection de la biodiversité pour notre avenir, la protection du vivant, l'enjeu climatique et la qualité de l'eau, la Communauté souhaite pérenniser et développer ce service.

Pour cela la Communauté fait appel à la commune de Dompnac pour un soutien financier à travers la dotation budgétaire pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales, qui lui est versée annuellement dans le cadre de la DGF.

C'est un moyen pour la commune de Dompnac d'utiliser cette dotation biodiversité pour soutenir un projet global de proximité en faveur de la biodiversité.

La Communauté de communes du Pays Beaume Drobie sollicite la commune de Dompnac pour un montant minimal de 1500 € par an pour une durée de 3 ans. Une convention financière sera établie entre la commune et la Communauté.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, la commune de Dompnac:

- S'engage à verser à la Communauté de communes du Pays Beaume Drobie une participation annuelle d'un montant annuel de 1500 € pour la période de 2024-2026 pour le maintien du service biodiversité

- Autorise Mme le Maire à signer la convention financière correspondante avec la Communauté

Les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2024, 2025 et 2026.

### Questions diverses :

-La municipalité souhaite organiser une journée "ramassage des déchets" afin de sensibiliser la population suivie d'un apéritif offert par la mairie et d'une réunion d'information avec un responsable du pôle environnement de la Communauté de communes. Une date sera fixée lors du prochain conseil municipal.

-Le prochain conseil municipal aura lieu le 15 novembre 2023 à 11h00.

Fait à Dompnac,  
le 12 octobre 2023

Le Maire,

Carole Lastella

Le secrétaire de séance,

Sébastien BERGER

